

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 13

Artikel: Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Léon Smulović



- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE
- Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.
- Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

Emile Egg

Corraterie 26 - Tél. 24 36 20
GENÈVE

De la GAINÉ ELASTIQUE
à la CEINTURE MÉDICALE

Une qualité...

Aeschbach

...qui court les rues!

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 95
Rue Michelini-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 87

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



LA LINIÈRE
GENÈVE - 3, RUE DU RHÔNE

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAİNOW
Ecole d'esthéticiennes
Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

DROGUERIE DU MOLARD
•
triponez PLACE DU MOLARD 8 GENÈVE

POUR VOS JARDINS, adressez-vous à

BOCCARD Frères
PAYSAGISTES-PÉPINIÉRISTES

Arbres fruitiers, d'ornement
Rosiers — Plantes vivaces GE, Ø 33 51 15
Catalogue gratis Pt-Saconnex

SUISSE

Comment voteriez-vous les 2-3 décembre?

Les 2 et 3 décembre se déroulera le scrutin relatif au Statut de l'horlogerie.

Bien des lectrices se diront qu'elles se trouvent incomptentes pour voter sur un tel sujet. La question, d'ailleurs ne devait pas être soumise au peuple. Ce nouveau statut élaboré avec soin par les organisations professionnelles et ratifié, à une grosse majorité par les Chambres fédérales, serait entré en vigueur si un référendum n'avait pas été lancé contre lui, au nom de la liberté, car ce statut diffère de celui de 1951 en instituant un contrôle technique des entreprises.

Les défenseurs du nouveau statut sont des syndicats patronaux et ouvriers, de grandes associations du commerce et de l'industrie, c'est dire des gens qui sont dans la branche horlogère et qui veulent sa prospérité, tandis que les adversaires sont plutôt des théoriciens du libéralisme économique.

On voit que là encore il s'agit d'une question de principe en même temps que de la défense économique d'une partie importante de notre population. Combiné de femmes, de familles sont menacées lorsque l'exportation horlogère se ralentit. Il serait donc fort important que, dans cette question, les femmes puissent voter... mais elles ne sont pas électrices sur le plan fédéral !

Petites informations

Lors d'un récent concours international, à Mannheim, réservé aux compositrices, figuraient deux pièces d'auteurs suisses : « Le Trio pour violon, flûte et violoncelle » de Fernande Peyrot (Genève) et « Musica per archi », d'Andréa Rochat (Lugano et Genève), pour orchestre de chambre. L'une et l'autre ont été honorées d'une distinction du jury.

A propos des bourses octroyées par les offices d'orientation professionnelle

Selon les enquêtes faites par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprenants (ASOPPA), les offices d'orientation professionnelle de notre pays ont octroyé l'an dernier à 8160 requérants 11 636 bourses officielles et privées pour un montant total de 31 millions de francs. Comparativement à la première enquête effectuée en 1950, le nombre des bourses attribuées a presque doublé, tandis que la somme globale a plus que triplé.

La troisième édition de la liste des bourses suisses, élaborée par l'Association précitée, est sous presse et sera prochainement mise en vente également dans les librairies, sous forme d'un manuel comptant 350 pages. Cette liste, complètement mise à jour, contient des indications détaillées sur environ 1200 institutions officielles et privées octroyant des bourses pour la formation et le perfectionnement professionnel, ainsi que des exposés rédigés par des auteurs éminents et consacrés à des questions actuelles ayant trait aux bourses suisses.

Quelques chiffres concernant la réduction du travail en Suisse

A la fin de l'année dernière, 8,3 % du nombre total des ouvriers travaillaient moins de 44 heures, 50,8 % travaillaient 44 et 45 heures, 26,5 % 46 et 47 heures, 5,8 % 48 heures et 6,6 % plus de 8 heures. En corrélation avec cette évolution, le nombre des heures supplémentaires autorisées par les cantons a passé de 10,4 millions en 1959 à 15,4 millions en 1960 ; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis la fin de la guerre.

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdun - Lausanne - Ø 32 02 18
Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

1. Assistantes et secrétaires sociales (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission : 20 ans.
2. Educatrices - Age d'admission : 18 ans.
3. Institutrices privées et jardinières d'enfants Age d'admission : 16 ans.
Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER

Weith
RUE DE BOURG
LAUSANNE

CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANNO

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confection soignées
pour enfants

Zurich que cette question est soulevée, mais également à Bâle-Ville et dans le canton de Berne.

Ida de Herrenschwand

En 1930, jouant les bonnes fées, Mrs. Storrow, des Etats-Unis, offrit à l'Association mondiale des éclaireuses les fonds nécessaires à la construction d'un centre mondial, « à condition que ce centre fût situé en Suisse ».

Enthousiasmée par cette idée, Ida de Herrenschwand, qui déjà les éclaireuses suisses connaissaient bien sous le nom de Falk, accepta immédiatement de se charger de trouver un terrain adéquat, puis de présider à la construction du « Chalet » à Adelboden. Elle en fut ensuite pendant vingt ans la merveilleuse animatrice.

Falk fit du chalet ce que Baden-Powell lui-même, en l'inaugurant, avait souhaité qu'il devint : « un centre de fraternité internationale pour l'avancement du guidisme et de la bonne volonté entre les nations ».

Cette action s'est montrée si utile qu'il y a quelques années un deuxième centre mondial a été créé au Mexique, et déjà l'on espère en créer un troisième en Asie.

Ida de Herrenschwand est décédée à Berne, le 18 octobre, entourée de la reconnaissance et de l'affection, non seulement de la Fédération des éclaireuses suisses, mais de l'Association mondiale tout entière.

P. B.-S.

DANS LE MONDE

Le cycle d'études à Bucarest

A Bucarest, le 19 juin dernier, M. I.-G. Maurer, président du Conseil des ministres de la République populaire roumaine, inaugura un cycle d'études organisé par les nations sur la condition de la femme dans le droit de la famille. Notre séjour en Roumanie dura deux semaines, au cours desquelles nos hôtes roumains n'ont rien négligé pour l'agrément des participants — une soixantaine environ — représentants de 23 pays ou délégués de 16 organisations non gouvernementales, venus de toute l'Europe pour répondre à l'invitation de l'ONU.

Dans son allocution d'ouverture, M. J.-P. Humphrey, directeur de la division des droits de l'homme (dont dépend la commission de la condition de la femme) souligna l'intérêt particulier de ce séminaire et rappela l'attention toujours accordée par les Nations Unies aux problèmes féminins. Cette préoccupation des droits de l'individu, homme ou femme, procéde d'une philosophie centrée sur l'individu et caractérisée en fait l'ONU en le différenciant des conceptions antérieures d'organisation internationale, lesquelles en effet s'attaquaient essentiellement aux Etats. Quant à l'institution de séminaires ou de cycles d'études, elle se révèle comme la simple mise en œuvre d'une technique nouvelle appliquée à la promotion des droits de l'individu ; la participation à ces réunions de personnes, moins soucieuses des incidences politiques, prépare, facilite et complète le travail des commissions spécialisées.

La famille, le mariage

Venant après trois séminaires tenus en Asie, en Amérique latine et en Afrique, sur la participation des femmes à la vie publique, le cycle d'études de Bucarest était le premier d'une nouvelle série consacrée à la situation de la femme dans le droit de la famille. C'était aussi le premier à être organisé en Europe, et il revêtait ainsi une importance particulière, puisqu'il réunissait des représentants d'Etats où la condition de la femme est généralement considérée comme plus évoluée.

Les échanges d'idées et d'expériences entre les participants, qui étaient tous des juilletistes ou des personnes responsables dans les mouvements féminins, furent souvent très animés et portèrent d'abord sur le mariage : ses conditions, ses effets et sa dissolution, puis sur la puissance parentale, sur la condition de la femme célibataire, sur les droits de succession et sur les facteurs sociaux qui exercent une influence sur la condition de la femme dans la famille.

Le principe fondamental auquel toutes les conclusions se réfèrent est celui de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, égalité que le mariage ne doit en rien affecter, com-

me le proclame l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme.

Differences entre deux sortes de sociétés

Le phénomène sociologique classique se vérifie une fois de plus, suivant lequel les pays à révolution récente, tels que les républiques populaires, s'inspirent des conceptions sociales les plus avancées, lors de la promulgation de leurs codes ; mais généralement l'évolution des mœurs y est plus lente et ce n'est que progressivement, sous l'influence d'une minorité active, que les nouvelles dispositions législatives trouvent une réalisation pratique. Dans les vieux pays occidentaux, au contraire, c'est une minorité conservatrice qui freine la révision de lois plus ou moins périmées dans leur application ; dans ces pays, la femme possède généralement une influence sociale et familiale considérable, qui contredit les textes légaux.

La présence au séminaire de quelques organisations non gouvernementales — qui, par définition, ne sauraient exister dans les pays communistes — marquait les différences fondamentales de philosophie sociale qui séparaient les participants, même si en fait, tous désiraient une meilleure compréhension du rôle de la femme dans la société et une application généralisée du principe d'égalité entre l'homme et la femme. Si certains membres ont dénoncé la religion comme un obstacle à l'émancipation de la femme, d'autres purent au contraire démontrer qu'une véritable inspiration chrétienne avait toujours été un facteur de progrès social. Les délégués de l'Alliance Sainte-Jeanne-d'Arc témoignèrent en particulier que le catholicisme peut être à la base du féminisme le plus avancé !

Le cycle d'études de Bucarest, magistralement organisé par le secrétariat de la Commission de la femme, démontre une fois de plus l'influence réciproque qu'exercent l'une sur l'autre la situation de la femme dans la famille et sa participation à la vie de la communauté, et ses conclusions pourront heureusement servir de base de discussion dans des réunions similaires, organisées dans des régions du monde où la femme ne joue pas encore le rôle exigé par le bien de la famille et de la société.

BROSSEURIE W. SCHUBNELL

Brosses pour la toilette et le ménage
Grand choix, articles soignés, prix avantageux

Rue Chapponnère 5 - Téléphone 32 20 73
Anciennement rue Winkelried 6

Olive Maision de clame

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Genre

34, Marché NOUVEAUTES Tél. 25 6200